L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 19 JUILLET 1877. 50me Année.

DUFOUR & LIMET, PROPRIETAIRES-EDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS. JEUDI MATIN, 19 JUILLET.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par O. Valeton, à l'entrepôt de Mr Brulatour, No 1?? rue Royale, vin rouge, vermouth, absinthe, bière, etc.

Par S. Guinault, rue de l'Union No 145, 2me District près la rue Girod, meubles.

Par A. Marks, Levy & Co., au No 33 de la rue des Magasins - habillements, lingerie, chapeaux, casquettes, valises, etc.

La démocratie louisianaise et le gouverneur Nicholls.

Nous avons été heureux de lire dans le *Democrat* d'hier un article qui fait justice des absurdes rumeurs mises en circulation par quelques nouvellistes du Nord en quête de sensation sur la création en Louisiane d'un parti opposé au gouverneur Nicholls.

Dans les circonstances difficiles où le général Nicholls est arrivé au pouvoir, il était impossible qu'il pût prendre sur chacune des questions, si multiples et si diverses, qui lui ont été soumises, une décision qui réunît l'assentiment unanime de ses constituants. Il était surtout impossible qu'il donnât satisfaction à tous les chercheurs de places et à leurs amis.

Mais les mécontentements, s'il en subsiste encore, sont individuels; la masse du peuple en Louisiane n'a rien perdu de sa confiance dans l'intégrité de son gouverneur et la meilleure réponse à faire aux mécontents est celle-ci: "Combien y a-t-il d'hommes en Louisiane qui, placés dans les mêmes conditions, eussent mieux fait et soulevé moins de murmures et de plaintes?"

Nous reproduisons avec plaisir les déclarations suivantes de notre confrère, car elles ne font qu'exprimer la vérité.

"L'impression généralement répandue et qui s'étend encore est, en somme, que l'administration du gouverneur Nicholls a été sage, tempérée et, toutes choses étant prises en considération, pour le mieux.

Loin que les démocrates soient en opposition avec le Gouverneur, nous croyons que son meilleur et son plus fort appui est dans le parti démocrate.

Les démocrates le regardent comme un magistrat exécutif résolu, consciencieux et incorruptible qui protégera les intérêts publics et sauvegardera l'honneur de l'Etat.

En Louisiane, il n'y a ni parti pour Nicholls, ni parti contre Nicholls. De telles classifications sont des inventions sans aucun fondement d'intrigants qui espèrent diviser le parti démocrate, en soulevant quelques-uns de ses éléments contre l'administration et en indisposant l'administration contre le parti démocrate.

Notre confrère, après avoir dit que quelques messieurs qui n'ont ni théories, ni principes fixes, ont vainement essayé de contrôler le Gouverneur pour faire de son administration une machine anti-démocratique, conclut ainsi:

Nous croyons qu'il n'y a pas de division sérieuse dans les rangs du peuple qui a élu M. Nicholls sur la politique de son administration. Nous sommes certains qu'il n'y a pas de division dans le parti démocrate et les politiciens, ici et ailleurs, qui basent leurs calculs sur cette division seront complètement déçus. La Louisiane est démocrate et restera démocrate pendant vingt-cinq ans encore.

Nous ne garantissons pas l'exactitude de cette affirmation du *Democrat*, car en vingt-cinq ans il peut se passer bien des choses, mais nous croyons que sur les 80,000 voix données au gouverneur Nicholls, il y en a bien eu 75,000 émanant de démocrates qui sont encore et resteront démocrates, tant que la démocratie nationale maintiendra son organisation.

Le *Herald* a publié, dans son numéro du 11 juillet, un article sur une prétendue division des démocrates en Louisiane, qui n'est qu'un tissu d'erreurs du commencement à la fin. L'échec si complet de la candidature du colonel Penn, citoyen très estimable, devant la Convention de Baton-Rouge, a dû prouver au groupe d'hommes d'affaires, qui n'aiment pas le mot de démocrates, s'intitulent conservateurs, qu'ils n'auront aucune prise sur les masses démocratiques, chaque fois qu'ils voudront se mettre en opposition directe avec leur drapeau et leurs principes. Les honorables citoyens qui se considèrent encore comme whigs, tout en votant avec les démocrates, représentent à peine quelques douzaines de votants. Quant aux libéraux warmothistes, ils n'ont jamais compté que des chefs et pas de soldats et ils n'existent plus même à l'état de groupe.

Qu'il y ait des nuances parmi les démocrates, cela n'est pas douteux, mais elles sont dues plutôt à des intérêts particuliers et à des ambitions individuelles qu'à des différences sur la politique du parti. Pour nous, la vraie pierre de touche est la réforme, or nous avons trouvé d'excellents réformistes aussi bien parmi les démocrates appelés *last ditchers* que parmi ceux qui tiennent le plus au titre de conservateurs. Nous ne voyons rien dans les principes démocratiques qui puisse déplaire aux conservateurs, et si dans l'avenir, il y a une distinction à établir entre les candidats, elle devra être fondée sur les opinions personnelles de ces candidats touchant les réformes à accomplir.

En tout cas, la division du grand parti démocrate en Louisiane est une pure invention pour le présent.

RÉUNION DE LA SOCIÉTÉ DE L'ARMÉE DU TENNESSEE.—A la grande assemblée des membres de l'armée du Tennessee, le général Beauregard occupait le fauteuil de président.

Le comité de finances a annoncé, dans un rapport qu'il y a un surplus en caisse.

D'après le rapport du comité chargé des demandes d'admission, deux cents candidats ont été reçus. Le comité n'a pas encore eu le temps de prendre connaissance d'une foule de lettres que lui ont adressées les anciens soldats qui désirent faire partie de la société.

Le col. Lingan, au nom du comité exécutif dont il est président, a annoncé l'adoption d'un insigne et d'un certificat gravé à remettre aux membres. L'insigne est une croix bleue sur un fond rouge, comme l'ancien drapeau confédéré, d'une forme circulaire et entouré d'une couronne de laurier et de chêne. On remarque, au centre de la croix, un pelican nourrissant ses petits et, au-dessous ces mots: "La—Div. A."—Le certificat gravé représente la fameuse charge qui a rendu célèbre la bataille de Shiloh et dans laquelle le génl Albert Sidney Johnson fut tué. Le régiment, en se précipitant sur l'ennemi, passe à côté du héros expirant que des amis viennent d'enlever de son cheval. La gravure est couronnée par le drapeau de la Confédération uni à celui de la Louisiane; des canons et des mousquets figurent au dessous. Une vignette d'Albert Sidney Johnson et une du génl Polk ornent l'extrême droite et l'extrême gauche de la feuille; entre ces deux vignettes, sont celles des généraux Bragg, Beauregard, Joe Johnston et Hood. A la droite de la signature, le regard est attiré par un drapeau plié montant au ciel.

Le comité démontre la nécessité d'une organisation parfaite du département de bienfaisance et du département historique de la société. Il annonce la construction prochaine d'un monument, celle d'une tombe destinée à recevoir les restes des membres pauvres, et exprime l'espoir que la société ne tardera pas à compter parmi les excellentes sociétés de bienfaisance dont s'honore la Nlle Orléans.

Le comité a des raisons de croire qu'il aura beaucoup de documents historiques. Il se prononce en faveur d'une révision de la constitution.—Le rapport a été adopté à l'unanimité.

Un congé a été accordé au Génl Beauregard, qui sera de retour parmi nous en octobre.

La prochaine réunion aura lieu dans deux semaines, au même endroit et à la même heure.

ARRIVAGE.—Mr U. Bassetti, rue Peters 70 et 72, près la rue Poydras, a reçu par le navire italien G. Lanata, de Gênes, de l'huile d'olive, du macaroni, vermicelli et pâtes d'Italie assorties qu'il vendra en lots à la convenance des acheteurs.

MEUBLES! MEUBLES!!—Ce n'est pas à tort que la maison de Jos. B. Hubbard, au coin des rues Remparts et Perdido, est appelée le "Palais des Meubles". On y trouve, en effet, dans cette fabrique, des meubles de tous genres, de toutes formes, de tous styles et de tout prix. Ils sont confectionnés habilement et très solidement. Allez-y et voyez de vos

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Départs de la Nouvelle-Orléans.

M. F. W. Tilton et sa famille, M. I. M. Parker et sa famille, Mlle Harding, M. I. W. Vanderkieft et sa famille, M. T. J. Mc Millan et sa famille, sont partis hier soir, par le chemin de fer de Mobile, dont la popularité s'accroît tous les jours, pour les Eaux de la Virginie. Le capitaine Charles E. Fenner et sa famille ont pris la même voie, mardi soir, pour se rendre à Old Point Comfort. Nous citerons encore Mme Griswold et sa famille, ainsi que le juge Aroni, qui ont laissé la Nlle-Orléans pour se rendre à New York par Mobile. M. E. Innerarity et sa famille vont aux eaux célèbres de Waukesha, dans le Wisconsin, en passant par St Louis et Chicago; M. S. E. Rundel et M. M. I. Smith, Jr., vont au Nord: ils sont partis hier soir par le train de Mobile. Mardi soir, MM. D. W. Pipes et S. J. Norwood ont pris la même voie—voie très rapide, on le sait—pour se rendre à St. Paul, dans le Minnesota, par St. Louis et Chicago.

Partis, par le chemin de fer de Mobile, hier soir: M. Peter O'Donnell, libraire, M. J. C. Ray et M. Richard Ker, du Texas, pour Baltimore; M. S. Haywood, Jr., et M. J. H. Benton, pour Richmond; M. P. Nice, R. Abbott et J. H. Richard avec sa famille, pour les eaux de la Virginie; M. Isidore Levi, pour New York d'où il se rendra en Europe.

M. Isidore Hernsheim, de la maison S. Hernsheim & Bro., accompagné de sa famille, partira ce soir pour le Nord et les chûtes du Niagara, et M. P. Gottschalk pour New York, toujours par la voie de Mobile.

Les livres de Johnson.

Le comité d'enquête sur les affaires de l'Auditeur ayant reçu avis que quatre caisses, enlevées du Bureau de l'Auditeur Johnson, avaient été transportées au troisième étage de la Douane, s'est rendu auprès du collecteur, le juge King, pour lui demander la permission de faire une visite dans la chambre où l'on disait que ces caisses avaient été déposées. C'est là que Mr Harris, employé de la Douane, les a reçues comme étant la propriété particulière de Mr Pitkin, marshal des Etats-Unis, bien que Mr Harris n'en ait pas accusé réception.

Le juge King, ayant donné permission entière, le comité a trouvé, dans l'endroit indiqué, quatre caisses, de la capacité des caisses de souliers en gros, dont deux paraissent pleines, une troisième pleine à moitié, et la quatrième vide. Ces caisses ont été enlevées de la maison d'Etat à la faveur d'une nuit obscure, avant l'abdication de Packard.

Le comité aurait voulu les ouvrir et examiner leur contenu, mais le collecteur a pensé que, puisqu'elles étaient marquées au nom de Pitkin, il valait mieux ne pas y toucher immédiatement, et il s'est engagé à ne les laisser enlever sous aucune considération. Il les a fait sceller alors, avec le sceau du gouvernement et en présence du comité; après quoi, M. Aldige, président du comité, a apposé son sceau particulier sur chaque caisse et le comité est retourné à la maison d'Etat.

Hier matin, l'avocat-général a été consulté sur la méthode légale à suivre pour arriver à l'examen des caisses et il a répondu que des mesures seraient prises sans délai à ce sujet.

On considère maintenant qu'il est à peu près sûr que le contenu des caisses n'est pas ce qu'on cherche; mais, néanmoins, la découverte de ces effets particuliers de M. Pitkin est regardée comme un important développement dans la série des faits qui conduiront éventuellement à l'éclaircissement du mystère concernant la disparition des livres.

On ne peut trouver M. Pitkin et l'on dit qu'il est reparti lundi pour Washington.

Le comité d'enquête continue l'audition des témoins.

Un Italien poignardé sur la Levée.

L'officier Moran a trouvé, au Marché Français, mardi soir, un individu nommé Vitalis Michello, âgé de 30 ans, natif d'Italie, perdant beaucoup de sang de diverses blessures reçues, a-t-il dit, quand il entrait au Lugger Exchange, sur la Levée, devant la rue St. Philippe. L'officier a conduit Michello à la pharmacie de Mr Llado, rue de Chartres, où l'on a vu qu'il avait reçu trois coups de poignard, un au dos, un autre au bras gauche, et un troisième au côté. Les blessures sont graves, sans être nécessairement dangereuses. Après avoir été pansé, il a demandé à être conduit chez lui, rue Decatur 285. Michello a refusé de donner aucune information sur cette affaire, et il est plus que probable qu'on ne saura jamais qui a porté ces coups redoublés.

Feu à bord d'un navire.

Sur les 4 heures, mercredi matin, le feu a été découvert dans la cale du navire américain Screamer, mouillé au poteau 35 devant le marché. Mais il n'y a eu de dommage qu'à une balle de coton, les officiers du navire ayant promptement réussi à éteindre les flammes. Le navire était chargé de 4000 balles de coton, et ce coton était pleinement assuré, mais le navire ne l'était pas.

Deux explosions.

Mardi soir, sur les 7 heures, une jeune fille, âgée de 14 ans, a été légèrement brûlée par l'explosion d'une cantine d'huile de charbon. Il paraît que la jeune fille, qui est employée au dépôt de truits de Josua Bertuchi, près de la rue Dryades, versait de l'huile dans une lampe quand la cantine a pris feu et a fait explosion. Il est heureux que l'accident n'ait pas eu d'autres suites.

Une lampe remplie d'huile de charbon, a fait explosion chez M. Mahoney, rue Fulton, près de la rue Philip, hier à 4 heures du matin. Un lot de livres a pris feu et a été détruit. Les flammes ont été éteintes par les gens de la maison, sans autres dommages.

On a fait une loi d'assurance contre les huiles de charbon, et, d'après cette loi, le bureau de santé est chargé de l'inspection des huiles, mais rien n'y fait. Il n'y a jamais eu tant d'explosions que depuis la mise en vigueur de cette loi.

La guerre des marchés particuliers.

Bernard Barthe vient d'adresser à la Sixième Cour de District une pétition contre Martin Lannes et Jean Claverie, desquels il réclame une somme de $10,000 qu'ils ne veulent pas lui payer. Ces $10,000 viennent de dommages qui auraient été causés à Barthe de la manière suivante:

Pendant l'année 1876, Lannes et Claverie avaient intenté, devant la cour suprême de district, maintenant défunte, un procès qui marqua le début de la guerre des marchés. Dans le procès actuel Barthe soutient que ses adversaires ont allégué qu'il leur avait causé un dommage de $5000 en vendant de la viande fraîche, des poissons et autres comestibles dans un établissement maintenant connu sous le nom de marché particulier. Barthe dit encore qu'en vertu de cette procédure, il fut plusieurs fois enfermé illégalement à la prison de paroisse et que ses affaires en ont souffert jusqu'à concurrence du montant qu'il réclame aujourd'hui.

Arrestation d'un meurtrier.

Jefferson Dennison qui a tué un nommé Louis Johnson, il y a deux ou trois jours, à Westwego, a été arrêté hier matin, sur une habitation dans la paroisse St. Charles.

Coup de couteau.

Handy Baker, un employé du bateau à vapeur "Jno. F. Tolle" a été dangereusement blessé hier après midi, par un individu dont il a refusé de dire le nom en prétendant que c'était un de ses amis.

TEMPERATURE.—18 juillet 1877.

Thermomètre de C. DUHAMEL, opticien

	Fahrenheit.	Centigrade.
6 du matin......	81	27
Midi.......	88	31
3 P. M......	93	34
6 P. M......	84	29

UN MARIAGE AMÉRICAIN A PARIS.—Londres, 13 juillet.—Le grand événement social de la saison dans la colonie américaine de Paris a été le mariage de M. Eugène Schuyler, de la légation américaine à Constantinople, à Miss Gertrude King, fille de l'ancien président du Columbia College de New York.

Le mariage civil, obligatoire d'après la loi française, a eu lieu hier à onze heures du matin à la mairie du 8e arrondissement, et la cérémonie religieuse a été célébrée à 4 heures de l'après-midi, chez la mère de la mariée, aux Champs Elysées, par le Rév. Dr Forbes. On remarquait parmi les assistants le personnel de la légation américaine et du consulat; M. Waddington, ancien ministre de l'instruction publique en France, et Mme Waddington, qui est la sœur de la mariée; M. Bancroft Davis, ministre américain à Berlin; plusieurs membres de l'ambassade anglaise et de l'ambassade allemande et l'élite de la colonie américaine.

M. et Mme Schuyler sont partis immédiatement après la cérémonie pour Compiègne et Reims, et de là pour Constantinople.

M. Eugène Schuyler, né à Ithaca (New York) en 1840, fit de brillantes études à Yale College. A sa sortie du collège, il fut reçu avocat; mais il abandonna bientôt le barreau pour se tourner vers la diplomatie. Connaissant bien la langue russe, il fut en 1866 nommé consul des Etats-Unis à Moscou et en 1869 secrétaire de la légation de Saint-Pétersbourg. En 1875, il fut transféré à Constantinople avec le titre de consul général et de secrétaire de la légation américaine. C'est M. Schuyler qui, l'année dernière, fut chargé de faire un rapport sur les atrocités commises par les Turcs en Bulgarie.

CORRESPONDANCE.

Baie St. Louis, 17 juillet 1877.

A Messieurs les Editeurs de l'ABEILLE.

Messieurs:

C'est hier qu'a eu lieu, dans notre petite ville, la vingt deuxième célébration de l'anniversaire du collège de Stanislas, ou pour parler plus correctement le vingt deuxième examen de l'année scolaire. Comme de coutume la salle, malgré l'extrême chaleur, était foulée de spectateurs et de spectatrices.

La séance a été ouverte, comme toujours, par le *brass band*, qui a joué avec goût et précision et s'est attiré un tonnerre d'applaudissements. Compliments bien mérités au professeur de musique.

Immédiatement après, six *speakers* se sont présentés sur la plate-forme et ont soutenu à tour de rôle des thèses, contradictoires sur la flatterie et la médisance. Le débit a été remarquable; bonne diction et bonne mémoire. Deux des discoureurs, MM. E. Toulmé et F. Fabregas se sont particulièrement signalés par l'aisance et la chaleur du débit. Peut être qu'un jour le Capitole retentira de leur éloquence, s'il est permis d'augurer de la beauté du jour par le crépuscule matinal.

Le piano a été tenu avec une grande habileté par MM. P. Leblanc, W. et G. Sudowig, et F. Fabregas.

Sa petite fête collégienne s'est terminée par une pièce comique: *Le portier discret*, qui a marché sans entrave à la grande satisfaction des spectateurs qui ont applaudi à outrance les jeunes acteurs improvisés.

M. A. de Monsabert s'est acquitté avec beaucoup de talent du rôle comique qui lui était confié.

Deux jeunes gens de la Nouvelle-Orléans ont reçu le diplôme, MM. A. Claverie et J. Quinn.

La distribution des prix s'est terminée vers minuit; elle était présidée par l'excellent curé de la paroisse, le révérend père Leduc, prêtre tout plein de l'esprit évangélique. Voici les noms des heureux qui ont pu, la nuit suivante, dormir sur leurs lauriers acquis par dix mois de sérieuse application:

1ère section.—Conduite, 1er prix: A. Claverie, M. O'Rorke, M. Thompson.

2me section.—Conduite, 1er prix: E. Arbona, J. Egan.

Ont reçu leur diplôme: A. Claverie et J. Quinn, de la Nlle-Orléans.

Première classe—Ont eu le plus grand nombre de mentions: J. Blaise, A. Garnier, M. Elliot.

Deuxième classe.—M. O'Rorke et M. Thompson.

Troisième classe—J. Egar, A. Hulse, J. McCabe, P. Lavis.

A titre de grand oncle nous avons chaudement applaudi notre arrière petit neveu A. Hulse qui, mis au collège Stanislas au commencement de la dernière année scolaire a obtenu neuf prix et quatre accessits.

Enfin, les parents se sont retirés enchantés des progrès de leurs enfants et pleins de reconnaissance envers le président, le frère Gabriel, qui a obtenu de si beaux résultats par l'habileté de sa direction.

C. D.

LES ÉLECTIONS EN FRANCE.—Nous lisons dans le *Moniteur universel*:

"Le conseil des ministres s'est réuni, ce matin, sous la présidence du maréchal de Mac-Mahon, et a définitivement fixé la date des élections.

"Sans être autorisés à donner des renseignements absolument précis, nous croyons pouvoir dire que les élections pour la Chambre des Députés auront lieu en septembre, dans la seconde quinzaine, croyons-nous. Pour le renouvellement partiel des Conseils généraux, les électeurs se réuniraient en octobre; le dimanche qui suivra le scrutin de ballottage pour les élections générales.

"Le gouvernement a commencé à s'occuper de dresser la liste des candidats "conservateurs" qu'il se croit en droit de désigner aux électeurs comme ayant sa confiance et ses sympathies.

"Nous croyons savoir que, dans son choix, le gouvernement est fermement résolu à s'inspirer des vues constitutionnelles des candidats et de leur connaissance des affaires publiques. Il repoussera tous ceux qui ne montrent pas assez de patriotisme pour faire présentement abnégation de leurs vœux et de leurs espérances particulières.

"Convaincu, d'autre part, — et avec beaucoup de raison, — que l'impuissance de la Chambre dissoute a eu surtout pour cause l'abondance des "faiseurs de discours", le gouvernement est décidé à faire tous ses efforts pour qu'il entre dans la nouvelle Chambre des capacités éprouvées en aussi grand nombre que possible."

—REIMS, 28 juin.—Les conservateurs viennent d'offrir à M. Louis Roederer la candidature dans la circonscription de Reims (*extra muros*), contre le docteur Thomas, député radical sortant.

C'est un excellent choix.

M. Louis Roederer est assuré du succès. Agé de 31 ans, membre de la chambre et du tribunal de commerce de Reims, très intelligent, vingt fois millionnaire, il sera élu par acclamation dans tout le vignoble d'Ay, de Verzy, du Verzenay.

—MARSEILLE, 28 juin, 1 h. 30.—M. Pilicret, préfet des Bouches-du-Rhône, a fait fermer hier l'*Athénée méridional*, le principal cercle républicain de la ville.

—TARBES, 28 juin—M. Martial Bayle, le préfet de la Drôme, qui tenta d'assassiner l'instituteur Autier, est installé depuis quelques jours à Ossun, près Tarbes, dans sa famille. Complètement remis de sa blessure, il se propose d'affronter les fatigues de la lutte électorale, et pose sa candidature dans l'arrondissement de Tarbes contre M. Emile Cazeaux, député sortant, conservateur. M. Bayle se dit appuyé par le centre gauche.

On dit qu'il devait se porter d'abord dans l'arrondissement d'Argelès contre M. Alicot, centre gauche, il aurait été alors appuyé par les conservateurs.

Vous voyez que M. Martial Bayle n'a pas des opinions bien arrêtées.

LE SPECTRE ROUGE.—On lit dans un journal de province:

"Le gouvernement a été informé que, dans le congrès des socialistes, qui sera tenu, le 9 septembre prochain, à Gand, le programme publié ne servira qu'à dissimuler les délibérations secrètes sur la ligne de conduite que devra suivre, en France le parti socialiste, d'abord pour amener l'élection de ses représentants, et, ensuite, dans le cas où la majorité de la future Chambre serait radicale, pour l'exécution d'un programme dont la réalisation ne devra pas être ajournée.

"Des fonds seront mis à la disposition des comités radicaux et socialistes pour couvrir les frais de propagande et d'élections."

LE RAVET COMME REMÈDE CONTRE L'HYDROPISIE ET L'ALBUMINERIE.—Nous trouvons dans un journal, le paragraphe suivant que nous reproduisons, à titre de curiosité et sans aucune garantie, ni du gouvernement, ni de la faculté.

En Russie le ravet commun (blatte en histoire naturelle) est un remède populaire favori contre l'hydropisie. Le Dr. P. Bargomolow, de St-Pétersbourg, en a dernièrement examiné les effets dans neuf cas de maladie de Bright (albuminerie), de maladie du cœur, et autres affections accompagnées d'hydropisie grave, et dans tous les cas le résultat a été le même. Il y a eu une augmentation dans la sécrétion des urines et la transpiration, avec une disparution rapide de l'œdème, et disparution presque complète de l'albumine dans les urines et les dérivatifs des reins. La dose a été de cinq à dix grains de ravets pulvérisés en vingt-quatre heures, mais on l'a administré aussi en teinture et en infusion.

Ces insectes, dit le *Journal of Chemistry*, de Boston, ne produisent pas comme les cantharides, une action irritante sur les reins. Le Dr. Borgomolow a réussi à en extraire un corps cristalin qu'il appelle "anti-hydropin" et qui en est le principe actif.

—Scène de présentation:

—Messieurs, je vous présente mon ami X..., il n'est pas si bête qu'il en a l'air.

Sur quoi le présenté vivement:

—C'est précisément la différence qu'il y a entre mon ami et moi.

L'ANCIENNE ET FIDELE VOIE DE JACKSON.

TOUJOURS LA PREMIÈRE.

Cette ancienne voie favorite des voyageurs a été grandement améliorée; ses rails sont en acier, elle a de nouveaux ponts de fer et de nouveaux wagons. Les trains y circulent maintenant avec autant de régularité que de rapidité. Ils se relient avec exactitude aux convois des autres lignes. C'est le chemin le plus court et le meilleur vers l'est par Louisville et Cincinnati.

Ceux qui font des voyages de plaisir peuvent, en prenant cette route, aller par Chicago et le Canada, ou par Buffalo et les chûtes du Niagara, à New-York et aux villes de bains du Nord, au même prix que par Louisville ou par les lignes de la Georgie et de la Virginie.

Il y a en vente maintenant, au Bureau du chemin de fer de Jackson, rue du Camp No 22, sous le City Hôtel, des billets d'excursion et de touriste pour tous les principaux lieux de rendez-vous dans l'Est, le Nord et le Nord-Ouest, par toutes les voies désirables.

Il n'y a qu'un changement de wagon entre la Nlle-Orléans et New-York et les autres villes de l'Est. Pas de changement entre Chicago, Cincinnati, Louisville et la Nlle-Orléans, ou de St. Louis à la Nlle-Orléans.

Tous les trains ont des palais-dortoirs. Prenez donc l'ancien chemin de Jackson.

La politique du gouvernement français.

Circulaire du ministre de l'intérieur.

La circulaire suivante adressée par M. de Fourtou, ministre de l'intérieur, aux préfets, définit clairement l'objet de la politique du gouvernement, dont la base est "le respect des institutions qui régissent la France."

"Monsieur le préfet.

"La dissolution de la Chambre des députés, prononcée par M. le Président de la République, sur l'avis conforme du Sénat, a créé une situation politique sur laquelle je viens appeler toute votre attention. Il en découle, en effet, pour le gouvernement, des devoirs qui ne manqueront pas d'inspirer votre langage et votre conduite.

"De longs débats ont précédé, soit devant la Chambre des députés, soit devant le Sénat, le vote émis par la haute Assemblée, dans la mémorable séance du 22 juin. Quelque effort qu'on ait pu faire, rien n'a pu changer la nature de l'acte du 16 mai, et le Sénat a donné à M. le maréchal de Mac Mahon un témoignage éclatant de sa confiance et de son concours.

"M. le Président de la République avait fait appel aux conservateurs de tous les partis: il a été entendu de tous. Tous ensemble ont reconnu, avec le chef de l'Etat, les périls dont la France était menacée par les actes et par les tendances de la Chambre des députés. Une majorité parlementaire, dominée chaque jour davantage par les éléments les plus avancés du parti radical, entraînait la France à sa désorganisation politique et sociale. En nous arrêtant sur cette pente, M. le Président de la République a manifesté, répondu au sentiment public, que les hommes les plus profondément séparés par leurs origines, ont confondu leurs rangs pour venir autour de lui applaudir à sa patriotique résolution.

"Mais il ne faut pas l'oublier, monsieur le préfet, si l'acte du 16 mai a provoqué entre les conservateurs de toute nuance un pareil accord, c'est parce que M. le Président de la République l'a accompli dans l'exercice régulier de ses droits constitutionnels, en affirmant bien haut, avec l'autorité qui s'attache à sa parole, que le respect des institutions qui nous régissent serait la base constante de sa politique. C'est par là seulement que le chef de l'Etat a pu réunir dans une même pensée des hommes venus de côtés différents. C'est par là seulement qu'il a pu les associer à un programme qui, à raison même du caractère révisable de la Constitution, n'implique pour personne le désaveu d'aucune conviction, mais ferme jusqu'en 1880 l'arène aux compétitions rivales, par la fidèle et stricte observation de la trêve légale.

"D'ailleurs, le parti conservateur s'est toujours honoré en respectant les institutions régulièrement établies. Il lui appartient de donner, le premier, l'exemple de l'observation sincère et loyale des lois par lesquelles l'Assemblée nationale a constitué la République.

"Vous aurez donc soin, Monsieur le préfet, de bien fixer à cet égard l'opinion publique. Que personne ne l'ignore: en faisant cesser, quand il en était temps encore, la prédominance d'une Assemblée qui tendait rapidement à annuler le pouvoir exécutif et le Sénat, le maréchal de Mac Mahon a conjuré d'avance une de ces crises violentes dont notre histoire offre de si tristes exemples, et dans lesquelles périssent toutes les institutions régulières.

"Vous ferez pénétrer ces vérités partout. Votre rôle est de vous mettre continuellement en rapport avec les populations, pour empêcher qu'on ne les égare et qu'on ne les trompe. Les gouvernements n'ont pas seulement pour mission de régler au jour le jour les questions d'administration publique qui se présentent à leur examen; ils ont, avant tout, un devoir de direction générale et d'initiative énergique, qui leur commande d'éclairer l'opinion et de la protéger contre les erreurs sans nombre propagées par les partis hostiles.

"Ce devoir est plus impérieux, aujourd'hui, qu'à aucune autre époque. Il s'impose plus étroitement à nous, à l'heure où des hommes, hier encore, honorés d'un mandat public, répandent systématiquement dans le pays les bruits les plus ridicules et les plus faux, annonçant la guerre quand la paix reste assurée, cherchent à inquiéter les intérêts quand la hausse des fonds publics atteste une confiance générale et croissante, et s'efforcent de semer ainsi des alarmes chimériques quand la nation demande le recueillement, le repos et le travail.

"En ramenant le pays à l'exacte appréciation des faits, vous le préparerez à la grande manifestation électorale pour laquelle il sera bientôt convoqué. Dans tous les temps et sous tous les régimes on a beaucoup discuté sur l'intervention du gouvernement dans les élections. Cette question a souvent débattue, je n'hésite pas à l'aborder à mon tour avec la plus entière franchise.

"Le gouvernement, monsieur le préfet, n'a pas seulement le droit, il a le devoir de faire connaître au corps électoral les candidats qui soutiennent et les candidats qui combattent sa politique. Il a non seulement le droit, il a le devoir de dire aux populations: "Voilà le candidat avec lequel je suis en dissentiment, voilà, au contraire, le candidat qui représente mes idées et mon programme. Vous êtes libre de choisir, mais ainsi averties, vous choisirez du moins en pleine connaissance de cause." Par ce langage, le gouvernement ne fait rien autre chose qu'éclairer les électeurs, et il serait étrange qu'on lui dénie le droit de le tenir. Nous voyons nos pas trop souvent nos adversaires procéder d'agir sur l'esprit public par le mensonge, par la calomnie, par la peur, par les manœuvres les plus répréhensibles! Ne voyons-nous pas les lieux publics fréquemment transformés en de véritables foyers de corruption électorale où l'on s'adresse de la manière la plus grossière à l'ignorance et à la crédulité! En présence de tels faits, comment hésiterions-nous à mettre en garde le suffrage universel contre les pièges qu'on ne cesse de lui tendre!

"Les élections du 20 février contiennent, d'ailleurs, sur ce point, des enseignements qui ne sauraient être perdus. Quand on relit les circulaires des candidats de cette époque, on est frappé de ce fait constant, que tous invoquaient, comme titre principal à la confiance publique, leur dévouement au maréchal de Mac-Mahon, et que, sous ce grand patronage, étrangement usurpé, on a vu les électeurs abusés choisir la plupart de ceux qui ont été, depuis, les adversaires déclarés du chef de l'Etat.

"Il importe de déjouer de tels artifices, et vous saurez, Monsieur le préfet, démasquer les faux dévouements.

"En même temps, vous ferez appel, dans la lutte qui va s'engager, à l'union de tous les conservateurs.

"Pour exercer au milieu des rivalités qui pourraient se produire, une médiation efficace, vous n'aurez qu'à vous souvenir que le gouvernement, modérateur naturel des partis, doit ne mettre sa puissance au service d'aucun d'eux, mais faire entendre à tous le langage de la conciliation et de la concorde. Méritez, par votre impartialité et par votre sagesse, de devenir entre tous un arbitre écouté. Sachez, par votre autorité morale, obtenir les sacrifices momentanés nécessaires à notre œuvre commune. La France, dont l'intérêt domine tous les antagonismes, exige, à l'heure qu'il est, le désintéressement de tous ceux qui savent l'aimer et la servir elle a besoin de l'unité de leurs efforts.

"Votre action ne saurait être contrariée par ceux qui représentent, à un degré quelconque, le gouvernement. Les fonctionnaires de tout ordre sont unis au pouvoir qui les nomme et dont ils exercent la délégation, par des liens qu'ils n'ont pas le droit d'oublier. Nous ne pourrions admettre l'hostilité d'aucun d'eux. Ceux qui ne craindraient pas de faire usage, contre le gouvernement, de l'autorité même qu'ils tiennent de lui, ne devraient espérer aucune tolérance ni compter sur aucune faiblesse. Vous leur rappellerez aussi, monsieur le préfet, qu'ils se doivent à eux-mêmes de se montrer inaccessibles à toutes les intimidations comme à toutes les suggestions dont ils peuvent être l'objet. On a voulu les inquiéter et les troubler, en portant à la tribune de bruyantes, mais vaines menaces; je craindrais de faire injure à leur caractère si je supposais un seul instant que le sentiment du devoir a pu être ébranlé dans leur cœur. Je compte sur eux comme ils peuvent compter à leur tour sur le gouvernement, qui saura tout à la fois, les diriger par ses instructions et les couvrir de sa responsabilité.

"Je n'ai pas à entrer ici dans plus de détails sur les questions diverses qui peuvent s'élever. Vous les résoudrez toutes aisément en vous inspirant des principes que je viens d'exposer. Je suis prêt d'ailleurs à vous transmettre mon avis sur chaque cas particulier.

"Je sais, au surplus, que les grands intérêts politiques dont vous êtes chargé ne vous feront pas négliger les affaires administratives de votre département, et que les populations vous verront toujours au milieu d'elles, attentif à satisfaire leurs besoins.

"Je n'ai point cherché, Monsieur le préfet, à élargir le cadre de votre action et de votre autorité. J'en ai indiqué seulement toute l'ampleur, pour que vous ayez constamment à l'esprit l'étendue de vos droits et de vos devoirs. Vous remplirez d'autant mieux votre mandat que le but assigné à vos efforts vous paraîtra plus élevé.

"Le gouvernement réclame, pour le pays, toute votre énergie, tout votre dévouement. Il vous a associé à une œuvre politique dont le but est d'assurer à la France l'ordre, la sécurité, la paix. Vous vous montrerez digne de la confiance du maréchal de Mac-Mahon, et, soyez-en sûr, le président de la République, à son tour, n'oubliera pas pour personne les services rendus à la patrie. Je vous signalais, en commençant, l'accord si complet qui existe entre le président de la République et le Sénat. Grâce à cette union fermement assurée, le maréchal de Mac-Mahon exercera jusqu'au terme de son mandat le pouvoir qu'il a reçu pour maintenir la paix au milieu de nos discordes et sauver, malgré les fautes des partis, l'avenir et la grandeur de la France.

Le pays, en répondant à son appel, lui rendra cette tâche facile.

Recevez, monsieur le préfet, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le ministre de l'intérieur,
DE FOURTOU.

France.

Nous avons des journaux de France du 5 juillet:

Trois décrets ont paru au *Journal officiel*: ils portent nomination de 9 préfets, 10 sectaires généraux, 36 sous-préfets et 50 conseillers de préfecture, et ils éliminent 37 fonctionnaires, savoir 7 préfets, 4 secrétaires généraux, 10 sous-préfets et 16 conseillers de préfecture.

M. le duc Decazes est de retour de Bordeaux, où il était allé avec le vicomte d'Harcourt et le baron de Langsdorff.

Les *Tablettes d'un spectateur* annoncent que le duc a accepté la candidature qui lui a été offerte, pour la députation, dans l'arrondissement de La Réole.

La *Correspondance républicaine* annonce la formation du comité judiciaire républicain, qui a tenu, aujourd'hui, sa première séance chez M. le sénateur Arago. Ce comité est composé de: MM. Arago, Crémieux, Jules Favre, Hérold, Laliche, Mazeau, Bozérian, Cazot, Humbert et Renonard, sénateurs; de MM. Leblond, Lenoël, Fa ry, Dréo, Floquet, Godin, Jozon, Horisson, Roger-Marvaise, Renault-Morlière, Léon Renault et Méline, anciens députés; de MM. Allou, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats; Ribot, ancien secrétaire général au ministère de la justice; Durier, Beaupré, Cléry, Clausel de Coussergues, membres du conseil de l'ordre; Clamageran, conseiller municipal de Paris; Liouville, avocat; Bétolaud, bâtonnier actuel de l'ordre; Faustin Hélie, président honoraire de la Cour de cassation; Didier, ancien procureur de la République près le tribunal civil de la Seine; Mimerel, président du conseil de l'ordre des avocats à la Cour de cassation; Chambaraud et Lesage, avocats à ladite Cour.

La réunion, après avoir mûrement délibéré, a pris les résolutions formulées dans la note suivante, dont nous recevons communication:

"Un bureau de consultation a été formé pour examiner, au point de vue légal, les réclamations qui pourraient surgir dans les circonstances actuelles, à l'occasion d'atteintes portées aux lois, à l'exercice des droits politiques et aux intérêts privés.

"Ce bureau est composé de dix jurisconsultes dont les noms suivent: Renouard, sénateur, membre de l'Institut; Crémieux, sénateur; Senard, ancien bâtonnier; Jules Favre, sénateur, ancien bâtonnier; Allou, ancien bâtonnier; Leblond, ancien député; Hérold, sénateur; Mimerel, président de l'ordre des avocats au conseil d'Etat et à la Cour de cassation; Léon Renault, ancien député; Durier, avocat, membre du conseil de l'ordre.

"Les communications pourront être adressées à M. Hérold, 30 rue de Rennes."

Le *Rappel* ajoute les détails suivants:

"Nous apprenons que le premier soin de ce comité va être de rédiger une consultation détaillée sur la question du colportage et de la vente sur la voie publique de la façon à indiquer aux organes de la presse républicaine, les voies de droit à suivre pour faire respecter leurs droits et leur intérêt."

Le gérant du journal la *République française* a comparu, aujourd'hui, devant le tribunal correctionnel de la Seine.

Il était inculpé du délit de publication de fausse nouvelle: la *République française* avait reproduit une dépêche du *Daily News*, dépêche qui a valu récemment un procès semblable au *Bien public*.

Le tribunal, cette fois, a acquitté le gérant de la *République française*, en tenant compte des réserves dont ce journal avait accompagné la dépêche du journal anglais.

La nomination de M. Dufour à la mairie d'Amiens, en remplacement du sénateur Gobiet, a été accueillie avec les marques de la plus vive sympathie par la population de la ville. Aussitôt que la nomination a été connue, des adresses de félicitations ont été envoyées au nouveau maire par différentes corporations industrielles et commerciales de la localité.

L'*Evénement* publie cette information: "M. Jules Grévy, président de l'ancienne Chambre des députés, quittera Paris jeudi prochain, pour se rendre dans le Jura.

"Il ressort de renseignements très sérieux que nous sont transmis, que, dans le cas où certaines éventualités annoncées par les journaux réactionnaires, viendraient à se produire, M. Jules Grévy adresserait aux électeurs une circulaire pour leur recommander les 363 députés qui ont signé le manifeste des gauches et voté leur ordre du jour."

—On affirme que depuis le voyage du duc d'Aumale, à Paris, des pourparlers en faveur de la fusion sont repris avec activité.

On annonce d'une façon certaine une prochaine démarche dans ce sens de plusieurs délégués à Frohsdorf.

M. Bonnet-Duverdier a interjeté appel du jugement rendu par le tribunal correctionnel le condamnant à quinze mois de prison.

Nous lisons dans le *Moniteur universel*:

Les feuilles républicaines du matin reproduisent avec une apparence d'affectation quelques lignes empruntées à un journal bonapartiste dans lequel l'ordre du jour du maréchal est considéré comme "un appel aux baïonnettes." Cette interprétation fantaisiste d'un enfant terrible du parti, dont la politique n'a jamais engagé ni compromis que lui-même, n'aurait pas besoin d'être relevée et combattue par des organes autorisés, le *Journal des Débats*, par exemple, n'en prenait texte pour agiter aux yeux des populations le fantôme d'un coup d'Etat imaginaire.

Nous pensons que le *Journal des Débats* n'écrit pas sérieusement des choses pareilles. Celui que l'on a appelé le soldat loyal est avant tout et entend rester le soldat de la loi; il l'a dit en maintes occasions, et comme il n'a jamais donné à personne le droit de douter de sa parole, lui supposer d'autres intentions, est plus qu'une calomnie; c'est une injure.

Le *Siècle* rappelle l'ordre du jour adressé aux troupes par le maréchal de Mac Mahon, à la suite de la revue de 1874, et fait observer que l'ordre du jour d'hier n'est pas autre chose que la reproduction presque textuelle de celui du 28 juin 1874, dont voici la fin:

"Cette partie de la mission (ce dépôt de l'ordre et de la paix publique) qui m'a été imposé, vous appartient également.

"Nous la remplirons ensemble "jusqu'au bout", maintenant partout l'autorité de la loi et le respect qui lui est dû.

—Le *XIXe Siècle* commente ainsi la dernière phrase de l'ordre du jour du Président de la République "que je remplirai jusqu'au bout";

"Le "jusqu'au bout" de M. de Mac-Mahon nous semble fort clair. Il veut dire que, quoiqu'il arrive, et quel que soit le résultat des élections, le maréchal ne donnera pas sa démission. Le vote de l'Assemblée nationale l'a fait Président de la République jusqu'en 1880, il demeurera Président jusqu'à l'expiration de son mandat. *Il y est, il y reste.*

"A ce "jusqu'au bout" là, nous n'avons rien à dire."

Le *XIXe Siècle* ajoute d'autres considérations sur l'effet que pourraient avoir les élections, relativement au maintien des ministres actuels.

On lit dans l'*Avenir Militaire*:

Le ministre de la guerre a entretenu, ces jours-ci, M. le président du conseil et M. le ministre de l'intérieur, de la grave question des grandes manœuvres et de la convocation des réservistes de la classe 1870, au moment des élections législatives et départementales.

— No. 2. —

Un bon conseil.—On vous dit tous les jours dans les colonnes des journaux et votre pharmacien vous le répète, d'employer pour votre dyspepsie et votre affection de foie quelque remède dont vous ne connaissez rien, vous dépensez inutilement beaucoup d'argent, et en somme vous êtes découragé. Or, pour vous prouver d'une manière concluante que Green's August Flower vous guérira de votre dyspepsie ou de votre affection de foie, avec toutes ses conséquences, telles que: aigreurs, migraines, constipation habituelle, palpitation de cœur, rapport, sentiment de plénitude au creux de l'estomac, jaunisse, langue saburrale, indigestion, étourdissements, humeurs noires, etc., nous vous engageons à aller chez votre pharmacien et à lui demander un échantillon de Green's August Flower, qui vous coûtera 10 cents, et en faire l'essai, ou un flacon ordinaire qui vaut Deux doses vous guériront.

— 133 —

Relations entre la cervelle et l'estomac.—Ces relations sont étroites. La cervelle et l'estomac sont mis en connexion par ce lien élastique merveilleux, le nerf sympathique qui communique les sensations anormales de l'organe de la digestion à celui de la pensée. Maintenant, si la digestion est mauvaise, la cervelle étant le grand foyer du système nerveux, tous les nerfs en sont nécessairement affectés. La principale cause du désordre des nerfs est un désordre des organes de la digestion, ce qui est ordinairement produit par une faiblesse d'estomac. Les "Hostetters Stomach Bitters" reçoivent cela et combattent la débilité nerveuse en infusant de l'énergie dans l'opération des organes de la nutrition. Au moyen de ce tonique bien faisant, non seulement on rend de la vitalité aux nerfs mais on donne encore de la vigueur et de la régularité à tout le système.

Décédé à la paroisse St. Jean Baptiste, le 17 juillet, NUMA TREPAGNIER, juge de Paroisse, âgé de cinquante ans et dix mois.

Décédé le 18 du courant, à quatre heures de l'après-midi, à la résidence de Vve Joseph Santini, Mr FRANÇOIS A. RUELLE, natif de France.

Les journaux de France sont priés d'annoncer ce décès.

Décédé, hier, à 10 1/2 heures du matin, à l'âge de trente ans, FRANÇOIS JOSEPH WINLING, natif de Mumonhuen, Alsace (France). Ses amis et connaissances, ainsi que les membres du Covenant Lodge No 17 I O O F et de la société Alsacienne, sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui à 4 heures de l'après-midi.

Le convoi funèbre partira de la maison mortuaire, au coin des rues North Peter et Hôpital.

De la part de sa famille.

Société Alsacienne et Lorraine de Bienfaisance de la Nouvelle-Orléans—Les officiers et membres de la dite société sont respectueusement invités de s'assembler à la salle de la société 78 rue Hôpital, aujourd'hui jeudi à 3 1/2 heures de l'après-midi pour assister à l'enterrement du frère JOSEPH WINLING, décédé hier à 10 1/2 heures A. M.

Par ordre du président,
A. MARCHAND, secrétaire.

Entrepôt de Tapis.

AU NO 17 DE LA RUE DE CHARTRES.

STOCK à une GRANDE REDUCTION DE PRIX au comptant.

Nous offrons, en ce moment, notre grand choix de TAPIS, TOILES CIREES, NATTES, STORES, étoffes à rideaux, &c.

A UNE GRANDE REDUCTION DE PRIX.

Les personnes qui désirent acheter de ces articles ou se renseigner trouveront leur intérêt à venir examiner notre stock et voir nos prix.

18juil—PP—DJ A. BROUSSEAU & SON.

Maladies de l'Œil et de l'Oreille.

Dr C. BEARD, Oculiste.

ORLEANS INFIRMARY, No 142 rue du CANAL.

LES malades de la campagne trouveront à l'Infirmerie les facilités nécessaires pour leur entretien. 27avril—6m—PP

Explication.

Sur une observation qui leur a été faite, les Sœurs de la Sainte-Famille tiennent à dire qu'elles sont loin de blâmer les jeunes personnes qui avaient organisé le Pique-Nique en faveur de la maison de la rue du Bayou, puisqu'elles l'avaient offert à la Directrice de la maison avec la plus bienveillante intention, et que la Directrice l'avait accepté. Si les Supérieures ont cru, pour les raisons mentionnées dans la lettre ne pouvoir l'accepter, cette détermination n'ôte rien aux jeunes personnes de leur mérite et de leur bonne volonté, et on ne leur en a pas moins de reconnaissance.

LA SUPÉRIEURE des Sœurs de la Sainte-Famille. 19 juil—1t

Hopital de Charité.

Nouvelle-Orléans, 18 juillet 1877.

DES propositions cachetées pour fournir, à l'hôpital, de la viande fraîche, jusqu'au 31 décembre prochain, seront reçues, au bureau du soussigné, jusqu'au LUNDI, 30 du courant.

Des propositions cachetées pour fournir du pain à l'Hôpital durant la même période seront reçues jusqu'au LUNDI, 30 du courant.

Toutes les propositions seront être adressées au bureau des administrateurs de l'Hôpital; lesquels se réservent le droit de les rejeter en partie ou en totalité.

Les personnes qui désirent soumissionner obtiendront les renseignements nécessaires en s'adressant à mon bureau, à l'Hôpital.

RICHARD NUGENT, secrétaire et trésorier. 19 juil—1927

AVIS—Bureau des Ecoles Publiques.—Au No 3? de la rue Bourgogne.—Ville de la Nouvelle-Orléans, 18 juillet 1877.—Attention des personnes que cela concerne est appelée sur la résolution suivante adoptée mardi, 17 du courant, à une réunion spéciale du Board:

"Il est résolu,

"Que l'examen qui est exigé par la loi, pour tous les professeurs et postulants aura lieu au mois de septembre et commencera le LUNDI, 23; que le choix de professeurs des écoles publiques de la Nouvelle-Orléans sera fait d'après le résultat de cet examen à tête soumis au Board par le comité des professeurs.

Le lieu où l'examen doit avoir lieu sera annoncé.

JOHN J. O'BRIEN, Secrétaire du Board des Directeurs des Ecoles. 19 juillet—1t

U. BASSETTI.

En débarquement du navire italien "G. LANATA," de Gênes.

500 paniers Huile d'Olive, "Jas. Planiol." 500 caisses Macaroni, Vermicelli et Pâtes d'Italie assorties.

A vendre par U. BASSETTI, 70 et 72 rue Peters près Poydras. 19 juillet—1f

A Louer:

UNE ÉCURIE située rue du Canal, derrière le cimetière St-Patrick, ancienne station de police, dans un des meilleurs quartiers de la ville.

S'adresser à la grocerie en face. 19 juillet—1m. 21 par semaine.

Demande de professeur de Musique.

UN jeune homme désire prendre des leçons de piano et de chant d'un bon professeur—ou mieux d'une dame—qui peut lui donner deux leçons par semaine et le mettre à même d'enseigner lui-même par jour—le tout à bas prix. S'adresser, en donnant tous les détails, aux initiales A. B. C. Lock Box 195 du bureau de poste de la Nlle-Orléans. 19 juillet—2f

Demande de domestique.

ON demande un garçon de salle de couleur. S'adresser au No 59 rue Chesnut, encoignure Joséphine. Inutile de se présenter sans de bonnes recommandations. 18 juillet—2t

Demande de bonne d'enfant.

ON demande une jeune bonne d'enfant, blanche ou de couleur, parlant bien le français. S'adresser au général Greene, au quartier général de l'armée, coin des rues Camp et Delord. On exigera des références. 18 juillet—2t

Le Bureau de Prêts,

Au No. 17 de la rue Baronne.

AVIS est donné à ceux que cela concerne que les gages sur lesquels l'intérêt n'a pas été payé jusqu'au 1er janvier 1877 sera offert en vente, sans distinction, à dater du 1er août 1877.

Il sera fait une déduction libérale sur l'intérêt arriéré, si le paiement est effectué promptement.

OTTO SCHWANER. 17 juil—3t

Office of the New Orleans Insurance Company—Corner of Canal & Camp streets—N. O. July 12th 1877.—At a meeting of the Board of Directors held this day, it was resolved to pay the semi-annual interest dividend of five per cent on the capital stock, to the stock-holders, or their legal representatives, on and after the first Monday of August next.

JOS. A. HINCKS, Secretary pro tem. July 13—7

Bureau de New Orleans Insurance Company.—Au coin des rues Canal et Camp.—Nouvelle-Orléans, 12 juillet 1877.—Aujourd'hui à une réunion des directeurs, il a été résolu de payer le dividende-intérêt semi annuel de cinq pour cent sur le capital, aux actionnaires ou à leurs ayant-cause, à dater du premier lundi d'août prochain.

JOS. A. HINCKS, Secrétaire pro tem. 13 juil—7t

Avis.—Bureaux du People's Insurance Company of New-Orleans—(Compagnie d'Assurance du Peuple de la Nouvelle-Orléans)—Nouvelle-Orléans, 11 juillet 1877.—L'élection annuelle de directeurs de cette compagnie aura lieu, MARDI, 24 du courant, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, aux bureaux de la compagnie, No 10 de la rue Carondelet.

P. M. SCHNEIDAU, Secrétaire. 13 juillet—1t

Bureau de la Compagnie du Chemin de Fer de la Nouvelle-Orléans et de Carrollton—Nouvelle-Orléans, 7 juillet 1877. A une réunion spéciale du Bureau des Directeurs tenue le 6 du mois courant, un dividende de deux et demi pour cent sur les profits nets des trois derniers mois, a été déclaré payable aux actionnaires de la Compagnie ou à leurs représentants autorisés, à partir du vendredi, 20 de ce mois.

WALTER V. CROUCH, Secrétaire et Trésorier. 8juil—jusq20

Hibernia National Bank.

Nlle-Orléans, 14 juillet 1877.

CETTE banque sera transférée, MARDI, 17 du courant,

Au No 15 de la rue du Camp.

JNO. G. DEVAREUX, Caissier. 15juil—7t

Avis aux Contribuables.

DÉPARTEMENT DES ASSESSEMENTS,

Salle No 15 de l'Hôtel de Ville,

Nlle-Orléans, 15 juillet 1877.

AVIS est donné aux contribuables de la ville de la Nlle-Orléans, paroisse d'Orléans, que les assessements de propriétés foncières et de meubles, dans les limites de la ville, pour les taxes d'Etat et de ville de 1877, exigibles dans l'année 1878 sont maintenant au complet et seront exposés pour examen et rectifications, au bureau du département d'assessment, salle No 15 de l'Hôtel de Ville, du 16 juillet 1877, de 9 heures du matin à 3 heures de l'après-midi, tous les jours, excepté les dimanches, au 1er septembre 1877. Toutes les plaintes basées sur des assessements excessifs ou insuffisants seront, dans cette période, prises en considération.

Afin d'éviter les retards, faciliter et expédier le travail, les contribuables sont priés d'apporter leurs derniers reçus de taxes et une description des propriétés quant aux districts et aux numéros des îlets.

JOHN E. BENGSTORFF, Administrateur et ex-officio président du board des assesseurs. 17juil—10t

J. F. COLBUS,

STOCK AND NOTE BROKER,

No 46 Carondelet St., back office,

Se charge de payer les taxes de ville et d'Etat à un fort taux d'escompte. 17 juin—1m

GRAND BAZAR,

Pour le 2 et 21 JUILLET 1877,

A Jeanerette, Paroisse Ibérie,

Au bénéfice de l'Eglise Catholique projetée!!

L'archevêque Perché ayant, par écrit, autorisé les fidèles de "Jeannerette" d'y ériger une Eglise Catholique, les Dames soussignées, membres du Comité nommé à l'effet d'obtenir des contributions dans ce but, s'adressent respectueusement aux marchands de la Nouvelle-Orléans qui font des affaires avec ceux de "Jeannerette" et avec nos planteurs.

Toute contribution devra être adressée à Mme B. D. de la Houssaye, "Jeannerette," Paroisse Ibérie.

Membres du Comité:
Présidente—Mme B. BOREL,
Vice-présidente—Mme B. D. de la HOUSSAYE,
Secrétaire—Mme J. GAY. 13juil—3t

U. MARINONI

69..........VIEILLE-LEVEE..........69

En débarquement du navire Italien GIUSEPPE LANATA, de Gênes,

1,000 Paniers HUILE D'OLIVE JAMES PLAGNIOL.

512 caisses MACARONI, Vermicelli et Pâtes assorties

100 caisses VERMOUTH, MARTINI SOLA.

25 caisses MUSCAT, RICALDONE.

A vendre par U. MARINONI, 69 Vieille-Levée. 18 juillet—6f

NOUVEAU TRIOMPHE

—A LA—

CHEMISERIE PARISIENNE,

15..........Rue St. Charles..........15

DE nouvelles améliorations dans nos ateliers nous permettent aujourd'hui d'offrir au public une série de chemises en toile à $15.00, supérieures comme qualité et comme coupe (celle de Charvet) à tout ce qui se vend ailleurs à $24.00.

Quant à notre série de $34.00, elle à toujours le même grand succès.

Voulant, avant tout, populariser notre chemise et nous mettre à la portée des petites bourses, nous commençons dès aujourd'hui une série sur mesure à $10.00.

P. S.—Sous peu, nous offrirons au commerce des devants de chemises de tout genre (petits et grands plis) à meilleur marché que ce qui se vend à New-York.

F. Guéblé-Nippert. 15 rue St. Charles. 15 juil—15, 19, 22, 26

Pharmacie Homœopathique D'ANGELI,

89, rue du CANAL, au premier.

IMPORTATEUR direct de médicaments, de livres de médecine et de tout article employé dans la Médecine Homœopathique.

Consultations homœopathiques tous les jours, de 11 à 3 heures, données par les médecins suivants:

Dr Bailey, de 11 à midi,
Dr S. M. Angell, de midi à 1,
Dr G. S. Schariott de 1 à 2,
Dr B. de Villeneuve, de 2 à 3.
15juil—1mDMaJ

OLIVES. OLIVES.

100 kegs Olives Verdales (ex-navire Humboldt).

100 caisses Eau de Fleur d'Oranger (Bertrand Frères do do do).

25 estagnons Saucissons de Lyon.

Vins en caisses et en barriques des Caves du Grand Hôtel de Paris.

A vendre par M. A. NADAL, 14 juillet—6t 41 rue Decatur.

$2,00 $2,00 $2,00

COW PEAS. COW PEAS.

Planteurs et Facteurs, attention!

NOUS écoulons le reste de notre stock—le seul qu'il y ait actuellement sur le marché—à $2.00 le boisseau du mélangé et du Whippoorwill.

A. A. GREENWOOD & CO. 20 juin—1m Au 21 de la rue des Magasins.

ROSADALIS—ROSADALIS

Ce célèbre agent pour purifier le sang mérite toujours de fixer l'attention de tous ceux qui souffrent. Il s'en est vendu des milliers de bouteilles. Personne ne s'est plaint.

A vendre par E. J. HART & CO., 73, 75, 77, 79 Tchoupitoulas, Nlle-Orléans. 23 juin—on

Hamburg-Magdeburg Fire Insurance Company of Hamburg.

CETTE compagnie est prête à émettre, aux taux courants, des polices d'assurance contre toutes les pertes et avaries que peut occasionner le feu. Chaque risque tris par cette compagnie a, pour participantes, trois des plus fortes compagnies allemandes représentant un capital de plus de cinquante millions de marcs, ce qui fait plus de quinze millions de piastres en or des Etats-Unis—ce qui met la compagnie à même d'accepter de forts risques.

WILLIAMS & BECKNER, Agents. 4 juil—1m Au No 14 de la rue Carondelet.

Avis spécial.

Bureau de la compagnie de Charbon St-Bernard, 22 rue Carondelet, Nouvelle-Orléans, Lne.—Le soussigné est prêt à faire des contrats pour fournir du charbon pour l'automne et l'hiver prochains. Charbon délivré dans les limites de la ville aux prix suivants:

Aux familles....................55 cts le baril
Aux bateaux..................50 cts
Aux marchands..................45 cts

W. S. CAMPBELL, Agent. 16 juil—2mDMerJ

Le Retort Gas Stove

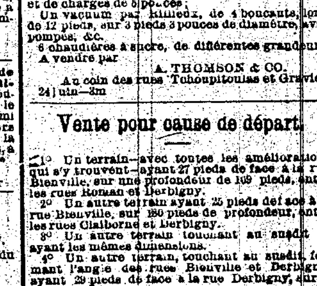

Le nouveau STOVE à gaz parfait. C'est la manière de cuire la plus économique pendant l'été. On peut faire de cette façon TOUTE la cuisine de la famille sans répandre de la chaleur dans la maison ni incommoder la personne qui emploie le dit stove, dans la moitié du temps que l'on met ordinairement à faire la cuisine, et avec une économie de moitié relativement à l'emploi du charbon, du bois ou de l'huile. Il ne se dégage aucune odeur de la combustion. On garantit que le stove à gaz donnera exactement les mêmes résultats que tout autre stove, avec un tiers de moins de gaz. Se vend en général par les marchands.

Retort Gas Stove Company. PROVIDENCE, R. I. 17 juin—1mois—Ma Je D

Machines.

UNE chaudière à vapeur, extra, à cinq tuyaux longue de 30 pieds et d'un diamètre de 5 pieds, tuyaux de 15 pouces, avec soupape, barres et toutes les connexions au complet, faisant de la vapeur avec plus d'économie et de sûreté que deux chaudières ordinaires à tuyaux doubles;

4 machines centrifuges, refectionnées, d'Aspinwall, en parfait état;

Une machine oscillante à double cylindre, cylindres de 8 pouces et d'une course de 15 pouces;

Une pompe à vapeur à action directe, cylindre à vapeur de 16 pouces et cylindre à eau, de 8 pouces, course de 30 pouces, suction de 6 pouces et de charges de 5 pouces;

Un vacuum pan Rillieux, de 4 boucauts, long de 12 pieds, sur 3 pieds 3 pouces de diamètre, avec pompe, &c.

6 chaudières à sucre, de différentes grandeurs.

A vendre par A. THOMSON & CO. Au coin des rues Tchoupitoulas et Gravier. 24 juin—1m

Vente pour cause de départ.

1° Un terrain avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, ayant 27 pieds de face à la rue Bienville, sur une profondeur de 109 pieds, entre les rues Roman et Derbigny.

2° Un autre terrain ayant 25 pieds de face à la rue Bienville, sur 180 pieds de profondeur, entre les rues Claiborne et Derbigny.

3° Un autre terrain touchant au susdit et ayant les mêmes dimensions.

4° Un autre terrain, touchant au susdit, formant l'angle des rues Bienville et Derbigny, ayant 29 pieds de face à la rue Derbigny, sur 28 pieds de profondeur.

5° Un autre terrain, de forme triangulaire, compris entre la Promenade Carondelet et les rues St-Louis, Roman et Prieur, ayant 22 pieds de face à la Promenade Carondelet, sur une profondeur de 117 pieds sur une ligne et de 118 pieds sur l'autre ligne.

6° Un autre terrain ayant 22 pieds de face à la Promenade Carondelet, sur 54 pieds de profondeur sur une ligne et 64 pieds sur l'autre ligne.

7° Un autre terrain ayant 27 pieds de face à la Promenade Carondelet sur 54 pieds de profondeur.

8° Un autre terrain ayant 27 pieds de face à la Promenade Carondelet, sur 54 pieds de profondeur, touchant au susdit.

9° Une tombe au cimetière St. Louis No 2.

Tous les susdits terrains sont plus ou moins améliorés.

Pour les termes et conditions, s'adresser à Mme VEUVE LUPIN, No 308 de la rue Bienville. 24 juin—1m

A louer

La maison à étage située rue St-Claude, No 263, entre St-Philippe et Ursulines, ayant cuve, waterworks, jardin, appareils à gaz, etc. Conditions avantageuses. S'adresser sur les lieux. 10 juin—

LAURENT LACASSAGNE,

Marchand - Commissionnaire et Importateur de Vins et Liqueurs.

9..........RUE DECATUR..........9

AGENT pour la vente des Vins d'une des premières maisons de Bordeaux et de la célèbre marque de Cognac F. A. Gabriel Gadrad & Cie de Cognac, et de l'Absinthe Kaiser & Co. 30juin—1m

CHEMISES FRANÇAISES,

—CHEZ—

B. SEMBRE,

COIN ROYALE et ST-LOUIS.

Reçu par steamer Chrysolite, un stock tout frais de

Chemises de Paris,

tous les genres, toutes les tailles, avec et sans cols.

Occasion magnifique pour acheter à bon marché.

Nota—A raison de l'arrivée tardive de ces marchandises, je les vendrai à des prix largement réduits. 23 juin—D M J—1m

The People's Insurance Company of New Orleans,

(La compagnie d'Assurance du Peuple, de la Nlle-Orléans)

BUREAUX No. 10, RUE CARONDELET.

SIXIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes reçues dans l'année expirée le 30 juin 1877.

Sur risques d'incendie...	$38,736 70	
Sur risques de rivières......	4,22? 97	
Sur risques de mer......	5,16? 00	
Total des primes......	$48,128 07	
En moins—primes remboursées......	6?7 18	
	$47,125 89	
Profits et pertes......	15,123 7?	
	$65,649 67	
En moins—Primes non expirées......	10,090 34	
Montant net des Primes reçues......		$55,559 33
Pertes etc. payées dans la même période.		
Sur risques d'incendie......	$20,427 65	
Sur risques de rivières......	1,007 71	
Sur risques de mer......	1,22? 27	
Réfaction (rebate)......	7,141 05	
Réassurances......	2,413 32	
Taxes......	2,92? 53	
Loyer......	1,100 00	
Impressions, annonces, etc.	672 90	
Bureau des Assureurs......	1,554 25	
Dépenses etc., moins intérêt......	4,664 56	
		$43,124 23
Bénéfice net......		$12,435 10
L'actif de la Compagnie est comme suit:		
Primes en voie de recouvrement......	7,2?2 60	
Actions de Banques et autres actions......	66,7?1 66	
Propriétés foncières......	13,841 85	
Billets garantis......	5,??? 9?	
Billets garantis par hypothèque......	18,013 18	
Effets à recevoir à courte échéance......	5,10? 19	
Meubles de bureau et autres installations......	2,579 15	
Compte suspendu......	1,711 40	
En caisse......	9,63? 98	
Total de l'actif		$12?,??? 41

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

ERNEST PRAGST, Président,
JOHN WILSON, Vice-Président,
P. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.

Signé, sous serment, par devant moi, à la Nlle-Orléans, le 10 juillet 1877.

JNO. BENDERNAGEL, Notaire.

Nlle-Orléans, 10 juillet 1877.

Aujourd'hui à une réunion des Directeurs, il a été résolu, à l'unanimité, de déclarer un dividende de DIX pour cent sur le capital, payable sur DEMANDE. Un autre dividende de CINQ pour cent en faveur de TOUS les assurés, sur le montant des primes expirées de l'année finissant le 30 juin 1877, en outre de la réfaction (rebate) de 15 pour cent reçu par les dits assurés, sur le montant BRUT de leurs primes—dividende qui sera payé à dater du 6 août 1877.

P. M. SCHNEIDAU, Secrétaire. 12 juillet—1m

Avis de Société.

LES soussignés ont formé, aujourd'hui, une société sous la raison HOLLOWAY & EDWARDS, pour le commerce de la quincaillerie en général, au No. 12, de la rue Magazine.

CHARLES HOLLOWAY.
CHAS. N. EDWARDS.
Nlle-Orléans, 14 juillet 1877.

LISEZ!

EXCURSION POUR 10 cts

Sur les ferris du Premier, du Deuxième et Troisième Districts.

LES personnes qui veulent jouir de la brise constante du fleuve et passer un après-midi agréable se rappelleront que le paiement de 10 CENTS en s'embarquant sur un des ferries leur donne le droit d'y passer toute l'après-midi pourvu qu'elles ne quittent pas le bateau—Moitié prix pour les enfants.

Changement de domicile.

LE Docteur JUSTTOUATRE a transféré son office et son domicile 163 rue des Ursulines, entre St Claude et Remparts.

Consultations de midi à 3 heures. 20 juin—3m

Hôtels, Restaurants, &c.

Restaurant Trisconi,

—ET—

SALON DE RAFRAICHISSEMENTS,

Au bout du wharf de Milneburg.

Excellente chère, poissons frais, vins et liqueurs de choix.

Prix très raisonnables. Le meilleur endroit pour avoir la brise du lac. Liqueurs et cola aux prix de la ville.

Les commandes pour repas peuvent être laissées chez JOHN TRISCONI, au coin des rues Canal et Decatur. 17 juil—1m

RESTAURANT BOUDRO,

Lac Pontchartrain.

VU les circonstances difficiles, dans lesquelles nous passons, les Propriétaires du Restaurant Boudro, jaloux de conserver leur popularité, ont l'honneur d'informer le public qu'ils ont considérablement réduit leurs prix.

Une visite au Restaurant Boudro convaincra les plus incrédules.

Inutile de dire que la cuisine et le service sont de premier ordre.

JARY & HAUSSE, Propriétaires. 30 juin—1m.

HOTEL DE L'EUROPE,

A BILOXI.

M. SOULO prévient ses amis et le public en général qu'il a disposé sa maison de manière à donner la plus entière satisfaction à ceux qui l'honoreront de leur patronage. On trouvera en tout temps chez lui une excellente table et tout le confortable désirable. Ses prix sont très modérés. 15 juin—2 mois.

SHADY GROVE HOTEL,

BILOXI, Mississippi.

MR. URBAIN RAMBAUT a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général qu'il a fait la réouverture de son hôtel "Shady Grove" à Biloxi, le 1er juin. Les personnes et les familles y seront servies à toute heure à des prix raisonnables.

Repas pour les excursionnistes: Une piastre par personne.

Pour plus amples renseignements s'adresser au propriétaire au "Rambaut Exchange", No 201 rue Decatur, Nlle-Orléans. 26 mai—2m

$40 SAISON $40

De 1877 à

BLADON SPRINGS.

CHOCTAW COUNTY, ALABAMA.

L'Etablissement où se trouvent ces eaux célèbres et sans pareilles sera ouvert, pour la saison d'été, le 1er mai. On y vient par bateau de Mobile, d'où l'on part tous les MARDIS et SAMEDIS, à 4 h. P. M.

PRIX REDUIT:

$40..........Par mois..........$40
$12 50..........Par semaine..........$12 50

Billets pour aller de la Nouvelle-Orléans à Bladon Springs et pour le retour, bons pour la saison, $17 50.

Pour les circulaires et l'analyse des eaux s'adresser à

JAMES CONNER & CO., Propriétaires,
Ou à I. L. LYONS, Agent, Coin Camp & Gravier. 1er mai—3m

J. VERGNOLE,

68..........Rue Décatur..........6

—IMPORTATEUR DE—

VINS, COGNAC, LIQUEURS, FRUITS A L'EAU-DE-VIE, VERMOUTH, HUILE, SARDINES, ABSINTHE.

Seul agent pour le Sud et l'Ouest de W. H. OZUBA & CO., Cognac; de la célèbre marque des Vins de A. SELLIER & CO., Bordeaux, CHAUVET FILS. Un assortiment général de liqueurs du pays.

BITTER DES ARABES

Supérieur à tout autre.

Les propriétés toniques, stimulantes et digestives de ce bitter, agissent sur le système nerveux et en font une boisson extrêmement agréable et bienfaisante. Chaque estomac le BITTER DES ARABES fait le plus grand bien aux estomacs faibles et délicats et combat efficacement la dyspepsie.

VERGNOLE, Propriétaire, Nlle-Orléans.

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 18 JUILLET—CLASSE NO 169.

Tirage de 4 heures P. M.

59	31	26	14	15	60	47	20	8	13	37	62	13

Les tirages ci-dessus, publiés dans les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.

En témoignance, nous apposons notre signature, Ce 18 juillet 1877—4 heures P. M.

ADAM GIFFEN,
LOUIS H. PILIE, Commissaires.

Méfiez-vous des fausses Loteries.

CHAS. E. KELLS ET M. VIET,

CHIRURGIENS-DENTISTES,

No 124 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.

Opérations de tout genre dans le ressort de leur art.

Pose de Palais artificiels. 6 juin

Mécanisme et Chirurgie.

G. P. MALONEY, DENTISTE,

AU No 150 de la rue du Canal, Nlle-Orléans. Les prix les plus modiques du Sud. Extraction de dents sans douleur. 24 mois—2m

Avis aux Contribuables.

Département des finances.

Hôtel de Ville, Nlle-Orléans, 2? juin 1877.

L'attention des PETITS ET DES GRANDS CONTRIBUABLES est appelée sur la loi No. ?, section soixante-dix-neuf, session extraordinaire de 1877—section qui est comme suit:

Sec. 79.—Il est de plus décrété, &c. Que les percepteurs de taxes d'Etat, au nom des autorités de l'Etat, des autorités de paroisses et des autorités municipales des divers gouvernements de villes de l'Etat sont, par la présente, autorisés à recevoir, de personnes quelconques autres que les parties aux noms desquelles les propriétés ont été assessées, des paiements de taxes quelconques exigibles par l'Etat, les corporations de paroisses ou les corporations municipales, à l'expiration de soixante jours après que les dites taxes seront devenues exigibles; à subroger les personnes qui auront acquitté les dites taxes à tous les droits, privilèges et hypothèques de l'Etat, des corporations de paroisses et les corporations municipales—droits, privilèges et hypothèques qui reposent sur les dites taxes et l'inscription de celles-ci dans les bureaux à ce par la loi—sans préjudice à des privilèges et hypothèques quelconques de l'Etat, des corporations de paroisses ou des corporations municipales sur d'autres taxes ou sur les taxes qui pourront être dues à l'avenir—pourvu que la dite subrogation n'ait point le consentement des propriétaires ou des parties aux noms desquelles les propriétés ont été assessées.

J. C. DENIS, Administrateur des finances. 2juil—1HPP

Société Française d'Assistance Mutuelle de Jefferson.

A l'élection annuelle tenue le 4 juin, 1877, les officiers suivants ont été élus pour l'année:

Président, C. VERNEUIL.
Vice-Président, P. GENDEK.
Secrétaire, J. H. NEGUELOUA.
Trésorier, PAUL DUFRECHOU.

Directeurs:

*J. P. Bonede, chairman comité de Finances.
*M. Deshantreaux, chairman comité arbitral.
*Jean Malhes, chairman comité de secours.
*Jean Dutrey.
*A. Combouson.
*Bernard Tujague.
Auguste Nagrier.

Section des Abattoirs, Jean Carreau.
do do L. Lalorde.
Comité Arbitral, *J. M. Abadie.
do do Louis Laburre.
Maître des Ceremonies, Basile Bazar.
Grand-Maréchal, Léon G. Reboul.
1er assistant, Louis Vignes.
2me do Joseph Lagueus.
Collecteur, E. Breaux.
Docteur, en ville, *C. A. Gaudet.
do aux Abattoirs, *J. Renshaw.
Pharmaciens, en ville, G. S. Mattingly.
do do J. S. Lavigne.
do do P. Barthé.
do aux Abattoirs
Porte-bannières, *Barbe Barbe.
do do *M. Bellande.
JOS. H. NEG

Société Française d'Assistance Mutuelle de la Ville de Jefferson.

RAPPORT ANNUEL, 1876.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION a l'honneur de vous soumettre le résultat de ses opérations pour l'année qui vient de s'écouler.

Reçu pendant l'année 1876:		
Admissions	$ 70 00	
Quotités	1,30? 00	
Diplômes, Lacges et amendes	45 00	
Remboursement des Pharmaciens	21 45	
Pour usage d'un four de la Tombe	25 00	
Intérêts sur $600, à 8 pour cent	48 00	
Deux Dividendes sur deux Actions de Banque	4 00	
Balance en caisse 1er Janvier 1876	984 07	
A déduire, dépenses pour l'année	1876	
Assurance du Mobilier	? 60	
Docteurs	549 50	
Pharmaciens	600 22	
Commission, collecteur, 1/2 pour cent	198 32	
Annonces et impressions	1? 45	
Funérailles	2?0 75	
Secours en argent	20 1?	
Réparation de la tombe		
Loyer de la Salle		
Divers (faux frais)		
Balance en caisse 1er Janvier 1877		
Actif de la Société		
Caisse d'Epargne des Travailleurs	500 00	
A la Caisse d'Epargne Hibernia	500 00	
Compte Courant à la Banque des Travailleurs	1 65	
Mobilier, Bannières, &c.	800 00	
Deux Actions de la Banque des Travailleurs	50 00	
La Tombe et le Terrain	1,141 00	
Billets en recouvrement	467 10	
Actif net 1er Janvier 1877	$3,541 75	
Plus quotités dues jusqu'à ce jour	264 00	
Plus amendes dues jusqu'à ce jour	22 50	
Le 1er Janvier 1876, la société se composait de	208 membres	
Admis depuis cette époque	12	
Sur lesquels il faut déduire:		
Décédés	5	
Rayés aux Assemblées générales	2	
Absents ou démissionnaires	12	
Effectif actuel	167 m.	
Classés comme suit:		
Membres actifs	129	
Honoraires	20	
Bienfaiteurs	1?	
Veuves	5	
Total égal		

PARIS

AU PETIT SAINT-THOMAS

27, 29, 31, 33, et 35, rue du Bac, et 25, rue de l'Université (Près des Tuileries).

Cette maison, qui compte plus de ... années d'existence, est universellement connue et réputée comme établissement de ... de premier ordre et vendant à très bon marché.

Dans ses immenses magasins, que le voyageur ne peut se dispenser de visiter, se trouvent réunis les assortiments les plus complets des soieries des premières fabriques: Bonnet, Tapisserie, Ponsan, etc., les Hautes Nouveautés en Etoffes de Fantaisie et Lainages, Châles, Confections et Costumes pour Dames, Lingerie, Dentelles, Bonneterie, Ganterie, Toiles, Etoffes pour Ameublement, Tapis, Mercerie, Articles de Paris, Parfumerie, etc., etc.—English Assistants.

Avis aux Contribuables.

LE soussigné a transporté son bureau du Passage de la Bourse, entre Bienville et Conti, au No 56 même Passage. Il profite de cette occasion pour remercier ses clients et le public en général du bienveillant patronage qu'ils lui ont accordé depuis dix ou douze ans et il les assure de ses efforts pour s'en montrer digne.

JOS. F. DUFOUR.